

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mardi le troisième (3^e) jour du mois de mai 2011, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Steeve Lizotte, Vincent Dufour, Antonin Tremblay, Claude Poulin et Marc-André Jean, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Monsieur Gilles Harvey étant absent.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale / secrétaire-trésorière et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint / greffier.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 02 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 11-05-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la directrice générale, madame Sylvie Foster, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 11-05-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2011

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2011 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 11-05-03 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 136

Note : Monsieur Antonin Tremblay informe le conseil municipal qu'il ne participera pas à ce point, relatif à l'adoption du règlement numéro 136, celui-ci se trouvant possiblement en conflit d'intérêts.

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 136, relativement à quelques modifications à la réglementation d'urbanisme de notre municipalité.

Il y a dispense de lecture du présent règlement puisqu'une copie de celui-ci a déjà été remise à tous les membres du conseil et que tous ceux présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 11-05-04 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 138

Note : Monsieur Antonin Tremblay informe le conseil municipal qu'il ne participera pas à ce point, relatif à l'adoption du règlement numéro 138, celui-ci se trouvant possiblement en conflit d'intérêts.

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Marc-André Jean, que le règlement portant le numéro 138, relativement à la taxation des logements intergénérationnels, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante et acheminé au conseiller absent, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Note : Monsieur Antonin Tremblay réintègre les rangs du conseil municipal et participe de nouveau aux discussions.

Rés # 11-05-05 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 01-11 »

ATTENDU QUE la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 15 avril 2011;

POUR CE
MOTIF sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 01-11, aux propriétaires du lot 60-14, du Rang du Port-au-Persil (matricule 5000 91 1671), relativement à l'agrandissement d'un garage attenant au bâtiment principal, dans la marge de recul avant et ayant comme effet de réduire celle-ci à 4,0 mètres, alors que l'article 4.1 du règlement de zonage numéro 180, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Village prescrit une marge de recul avant minimale de 6,0 mètres.

Rés # 11-05-06 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 15 avril 2011;

POUR CES
MOTIFS sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de rénovation de la résidence, du patio et d'aménagement paysager, au propriétaire du 1 012 chemin de Port-au-Persil (matricule 4894 69 3276). Le tout devra s'avérer conforme aux normes du Règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 11-05-07 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DU CAMPING POUR 2011

Note : Monsieur Antonin Tremblay informe le conseil municipal qu'il ne participera pas à ce point, relatif à l'embauche des employés du camping pour l'année 2011, celui-ci se trouvant possiblement en conflit d'intérêts.

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher les personnes suivantes pour travailler au camping municipal pour la saison 2011, selon les tâches et conditions de travail établies dans le document intitulé *Politique sur les conditions d'emploi du personnel 2009-2014* :

- Monsieur Rosaire Tremblay (responsable)
- Monsieur Yan Tremblay (gardien et préposé à l'accueil)
- Madame France Lavoie (gardienne et préposée à l'accueil)
- Monsieur Jean-François Tremblay (gardien et préposé à l'accueil).

Note : Monsieur Antonin Tremblay réintègre les rangs du conseil municipal et participe de nouveau aux discussions.

Rés # 11-05-08 EMBAUCHE D'UN NOUVEL OUVRIER DE VOIRIE

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Dave Harvey, au poste « d'ouvrier de voirie saisonnier », suite au départ à la retraite de m. Jean-Guy Dion, selon les tâches et conditions de travail établies dans le document intitulé *Politique sur les conditions d'emploi du personnel 2009-2014*.

Rés # 11-05-09 ENTRETIEN DE LA HALTE ROUTIÈRE DES BOULEAUX ET DU KIOSQUE D'INFORMATION TOURISTIQUE

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un contrat à monsieur Daniel Tremblay pour effectuer, les fins de semaines et les jours fériés, l'entretien de la halte routière municipale "Des Bouleaux" et celui de la toilette sanitaire du kiosque occupé par Tourisme Charlevoix (le samedi ou le dimanche). Le tout sera effectué pour une somme de 25 \$ par jour pour la halte routière et de 25 \$ par jour pour le kiosque touristique. Tous les produits sanitaires et le matériel de nettoyage seront fournis par la municipalité.

Rés # 11-05-10 AMENDANT LA RÉOLUTION « 11-02-12 » RELATIVE À LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « TECQ », POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC DE BAIE-DES-ROCHERS

Attendu que la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Siméon doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Pour ces motifs il est proposé par monsieur Marc-André Jean et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- la Municipalité de Saint-Siméon approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme ;
- la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Rés # 11-05-11 COLLECTE DES ORDURES DANS LE PARC MUNICIPAL DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Richard Ouellet pour effectuer le ramassage et le transport, dans le container situé sur le chemin de la Mer, des ordures du Parc municipal de la Baie-des-Rochers. Une somme de 10 \$ lui sera versée pour chaque collecte (2 à 3 fois par semaine, selon le besoin), sur présentation d'une facture.

Rés # 11-05-12 OFFRE D'EMPLOI SAUVETEUR DE PLAGES

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel d'offres pour l'embauche d'un sauveteur à notre plage municipale.

Rés # 11-05-13 LOCATION ET ENTRETIEN DE TOILETTES CHIMIQUES

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la location de deux (2) toilettes chimiques auprès de la compagnie "Sani-Charlevoix inc.", pour la période estivale. Ladite compagnie sera aussi chargée de procéder au nettoyage de celles-ci, de même que celle nous appartenant.

Rés # 11-05-14 MAIRE SUPPLÉANT JUSQU'AU 6 SEPTEMBRE 2011

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Steeve Lizotte soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois, soit du 3 mai 2011 au 6 septembre 2011 inclusivement. Il est, par le fait même, autorisé à signer tout chèque ou autre document de la municipalité, dans le cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la part du maire. Que, toutefois, tout chèque ou autre document devra être contresigné par la directrice générale / secrétaire-trésorière ou son adjoint.

c.c. Caisse Desjardins de l'Estuaire.

Rés # 11-05-15 ORIFLAMMES DE LA CHANTEAUFÊTE ET CROISIÈRES AUX BALEINES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Hydro-Québec et au Ministère des Transports du Québec l'autorisation d'installer, pour l'année 2011, des "oriflammes" sur le réseau routier lui appartenant (dossier :1.01.02), le tout selon les modèles fournis et aux endroits autorisés par un représentant du dit ministère. L'installation de ces oriflammes sera effectuée en respect avec toutes les normes édictées par un représentant du Centre de services de La Malbaie et les normes d'Hydro-Québec.

Les oriflammes à installer porteront sur :

- Croisières aux Baleines;
- La ChantEauFête de Charlevoix.

Rés # 11-05-16 CHAPELLE DE BAIE-DES-ROCHERS / RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au raccordement électrique de la Chapelle de Baie-des-Rochers et d'aviser la Fabrique de Saint-Siméon que notre municipalité prendra tous les frais relatifs aux travaux de raccordement et de consommation électrique à charge dès ceux-ci effectuées.

Rés # 11-05-17 CHAPELLE DE BAIE-DES-ROCHERS / QUELQUES TRAVAUX DE RÉPARATION

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimé des travaux relatifs à la restauration d'une partie du plancher, de même que divers petits travaux effectués à la Chapelle de Baie-des-Rochers et de défrayer le coût de ceux-ci, soit 5 200 \$ (plus les taxes).

Rés # 11-05-18 CHAPELLE DE BAIE-DES-ROCHERS / FOURNITURE DE MACHINERIE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fournir, au besoin, à l'équipe de bénévoles, de l'outillage en inventaire nécessaire à la réalisation des travaux de restauration de la Chapelle de Baie-des-Rochers. La Municipalité dépêchera aussi ses camions, avec chauffeur, toujours selon les besoins, pour le transport de gravier, de sable ou autres matériaux.

Rés # 11-05-19 CHAPELLE DE BAIE-DES-ROCHERS / RESPONSABLE DE CHANTIER

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur René Morneau agisse comme « responsable de chantier » pour les travaux effectués à la Chapelle de Baie-des-Rochers, tel que définis à la résolution # 11-05-17.

Rés # 11-05-20 TARIFS CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fixer les tarifs pour le *camp de jour* et le *service de garde*, à partir de l'année 2011, selon les modalités suivantes :

- **Camp de jour :**

| | Résident | Non résident |
|--------------------------------|----------|--------------|
| 1 enfant | 130 \$ | 180 \$ |
| 2 enfants (de la même famille) | 200 \$ | 275 \$ |
| 3 enfants (de la même famille) | 270 \$ | 375 \$ |

- **Service de garde** (résident et non résident) :

| | | |
|--------------------------------|---|--------|
| Pour le service du matin | : | 3 \$ |
| Pour le service du midi | : | 4 \$ |
| Pour le service du soir | : | 4 \$ |
| Tarif saisonnier | : | |
| 1 enfant | | 60 \$ |
| 2 enfants (de la même famille) | | 100 \$ |
| 3 enfants (de la même famille) | | 120 \$ |

Rés # 11-05-21 VILLAGE-RELAIS / FORFAIT SUR LE TRAVERSIER RIVIÈRE-DU-LOUP – SAINT-SIMÉON

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Traverse Rivière-du-Loup / Saint-Siméon inc. la possibilité d'établir un forfait spécifique d'un jour, soit un aller / retour dans la même journée, pour les piétons et les cyclistes empruntant le service de traversier.

Rés # 11-05-22 VILLAGE-RELAIS / DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) D'INSTALLER UN PANNEAU AFFICHEUR DE VITESSE À L'ENTRÉE OUEST DU SECTEUR VILLAGEOIS

Sur recommandation de notre Comité local de Village-relais, il est proposé par monsieur Vincent Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) de procéder à l'installation d'un panneau indicateur de vitesse, à l'entrée ouest du secteur villageois, ayant comme but de sensibiliser les usagers de la route de réduire leur vitesse, en attendant que le projet de *traversée d'agglomération* se concrétise.

Rés # 11-05-23 APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX SUR LES POSTES DE POMPAGE EN ASSAINISSEMENT PP-1 ET PP-2

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'appel d'offres effectué par voie d'invitation, relativement à la réfection d'équipements en assainissement des eaux, aux postes de pompage PP-1 et PP-2.

Rés # 11-05-24 ACHAT DU NOM DE DOMAINE « www.st-simeon.ca »

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'achat du nom de domaine *www.st-simeon.ca*, que détenait M. Michel J. Dion, pour le prix de 500 \$.

Rés # 11-05-25 ACHAT DE RADIOS DE TÉLÉCOMMUNICATION

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de nouveaux équipements de télécommunication, auprès de l'entreprise *Communication Charlevoix*, au prix de 2 964,24 \$ (plus taxes), tel que soumis dans la proposition reçue le 14 avril 2011.

Rés # 11-05-26 TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder aux travaux de réhabilitation du puits de captage d'eau souterraine du réseau d'aqueduc de Baie-des-Rochers, conformément à la proposition soumise le 14 juin 2010 par la firme « AquaTer-Eau » aussitôt que la température le permettra. Les résidents seront avisés dès que la date de début des travaux sera connue. Ces travaux sont subventionnés par le projet de la taxe d'accise sur l'essence du gouvernement du Québec (TECQ).

Rés # 11-05-27 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU PARC MARIN DU SAGUENAY – SAINT-LAURENT

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière auprès du Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent, relativement à des travaux supplémentaires à effectuer au Pôle de découverte de Port-au-Persil.

Rés # 11-05-28 AUTORISATION POUR PROCÉDER À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (CA) AUPRÈS DU MDDEP POUR LA RÉFECTION DU QUAI DE PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint à signer et présenter une demande de certificat d'autorisation (CA) requise du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parc (MDDEP) du Québec, pour effectuer les travaux de réfection du quai de Port-au-Persil.

Rés # 11-05-29 MANDAT À NOTRE PROCUREUR POUR NOUS ÉMETTRE UNE RECOMMANDATION SUR LE DOSSIER DE NUISANCES QUI A ÉTÉ TRAITÉ À L'ÉTÉ 2010

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater notre procureur, Me Pierre C. Bellavance, pour nous émettre une recommandation sur le dossier de nuisances qui a été traité à l'été 2010.

Rés # 11-05-30 DERNIER AVIS AUX PROPRIÉTAIRES – DOSSIERS NUISANCES

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'expédier un dernier avis de trente (30) jours aux propriétaires qui font face à des constats de nuisances. À défaut de s'y conformer, les dossiers des contrevenants seront acheminés à notre procureur, tel que prescrit par la résolution # 11-04-30.

**Rés # 11-05-31 AVIS AUX PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATIONS SANITAIRES
NON CONFORMES**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'expédier un nouvel avis aux propriétaires dont les installations sanitaires ne sont pas conformes aux normes environnementales et visées par le rapport de la firme *Hémisphère le groupe inc.*, afin qu'ils prennent les mesures appropriées pour s'y conformer dans les plus brefs délais.

Rés # 11-05-32 DISPOSITION DE DEUX (2) APPAREILS DE CLIMATISATION

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mettre à la disposition des organismes sans but lucratif (OSBL) de notre municipalité, les deux (2) appareils de climatisation usagés qui étaient installés dans les bureaux municipaux.

Rés # 11-05-33 TOURNOI DE HOCKEY SUR LE LAC OU « POND HOCKEY »

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Karine Harvey, coordonnatrice des loisirs, à faire les démarches nécessaires pour mettre sur pied un tournoi de hockey sur le lac ou *pond hockey*. Celui-ci serait tenu sur le Lac Noir, les 20, 21 et 22 janvier 2012.

Rés # 11-05-34 CONTRAT D'AMÉNAGEMENT DE LA CASERNE

Après analyse des soumissions reçues par le comité de sélection relativement à l'appel d'offres publiques pour « l'aménagement de base d'une caserne », sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise « Construction Éclair inc. », au montant de 100 715,71\$ taxes incluses.

**Rés # 11-05-35 EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT DE CHANTIER POUR LES
TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE**

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur René Brisson, relativement à la surveillance de chantier du projet de réaménagement de la caserne ;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un contrat à M. Brisson, pour effectuer ces travaux de surveillance, à temps partiel, au taux horaire de 30 \$, en plus des frais de transport, soit une somme forfaitaire de 25 \$ par déplacement (aller et retour).

Rés # 11-05-36 RUE DU GRAND-BOIS

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Commission de Toponymie du Québec de reconnaître le toponyme « rue du Grand-Bois », rue privée desservant le projet de développement domiciliaire de M. Jean-Roger Roy.

Rés # 11-05-37 CONTAINER À MÉTAL À L'ÉCOCENTRE

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre que nous a soumise monsieur Dave Savard, aux fins d'installer un container d'une vingtaine de pieds de long, pour amasser les métaux au garage municipal. Monsieur Savard versera donc à la municipalité une somme de 275 \$ pour l'année 2011-2012, payable en un (1) versement, soit un vers le 1^{er} août. La période couverte par la présente est valide du 5 juillet 2011 au 4 juillet 2012 (1 an). Il est à noter que M. Savard garantit ce prix pour les cinq (5) prochaines années s'il s'avère que les parties décident de prolonger la présente entente.

Rés # 11-05-38 DÉPLIANTS PARC MUNICIPAL DE LA BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la réimpression de 5 000 dépliants relatifs au Parc municipal de la Baie-des-Rochers. Cette dépense sera absorbée à même le budget de promotion, au poste « 02-621-00-999 ».

Rés # 11-05-39 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DE L'ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire à participer à l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association des plus beaux villages du Québec, qui se tiendra à l'Auberge Handfield de Saint-Marc-sur-Richelieu, les 19 et 20 mai 2011. Les frais de déplacement seront défrayés selon les normes des règlements No.7 & 75.

Rés # 11-05-40 DONS, AIDES FINANCIÈRES ET COTISATIONS

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, aides financières et cotisations suivantes :

- La Fondation du Centre hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie inc., 80 \$
deux (2) soupers lors du tournoi de golf-bénéfice du 10 juin 2011

Rés # 11-05-41 COMPTES

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

| | |
|---|----------------------|
| - Comptes (C1108972 à C1109023 et 10001104) | 187 019,24 \$ |
| - Salaires et rémunérations des élus | 33 409,99 \$ |
| TOTAL | 220 429,23 \$ |

DÉPÔT RAPPORT FINANCIER COMPARATIF

Madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière, procède au dépôt d'un *rapport financier comparatif* en date du 30 avril 2011.

CORRESPONDANCE

- **Fédération québécoise des Municipalités (FQM)**
Accusé réception de la résolution # 10-12-17, en rapport avec l'évaluation foncière.
- **Ministère de la Famille et des Aînés**
Programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille-études 2010-2011.
- **Tourisme Charlevoix**
Poste de préposé à l'accueil et l'information touristique à Saint-Siméon et à l'Isle-aux-Coudres.
- **Municipalité de Tadoussac**
Modification au protocole d'intervention en incendie pour le secteur de Baie-Sainte-Catherine.
- **Ministère des Transports du Québec**
Autorisation d'installer les oriflammes « Saint-Siméon Village nature ».

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 45 et prend fin à 20 h 14.

Rés # 11-05-42

FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 15.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale / secrétaire-trésorière